

Nouvelles mesures de solidarité des 39 membres du Chapitre des Grandes écoles de management en faveur des étudiants et de leurs familles

Réunis le 31 mars au matin en Assemblée Générale Extraordinaire à distance et compte tenu des conditions sans précédent auxquelles le secteur doit faire face, les membres du Chapitre des Grandes écoles de management ont proposé et validé plusieurs mesures communes concernant les modalités des concours 2020, fidèles aux valeurs qu'ils partagent : la solidarité avec les étudiants et leurs familles mais également la solidarité et la cohésion entre toutes les écoles qui composent le Chapitre en lien avec les recommandations du MESRI.

Frais de concours : 50% de réduction

Qu'il s'agisse d'admission post-bac via Parcoursup, de l'accès au programme Grande Ecole post classes préparatoires (BCE, Ecricome) ou via les admissions sur titre (AST France), un principe unique généralisé a été défini : 50% de réduction sur les frais de concours afin de contribuer à l'effort que les familles devront consentir dans une période économique qui peut s'avérer complexe.

Alignement sur les dates des résultats AST France

Concernant les dates de publication des résultats des concours via admission sur titre (AST France), deux dates ont été retenues : le 18 mai et le 15 juin 2020. Chaque école, en fonction de ses spécificités et de son calendrier pourra se positionner sur l'une et/ou l'autre de ces deux dates.

Ouverture sociale et accessibilité renforcées

Plus que jamais, les écoles veilleront à l'appréciation des dossiers pour les étudiants boursiers et/ou en situation de handicap pour les concours post bac et AST France. Elles

s'engagent à maintenir un taux de boursiers au moins équivalent à celui de l'année dernière. Ces candidats boursiers seront exonérés des frais de concours.

Enfin, et dans ce contexte exceptionnel, les écoles et le Chapitre seront particulièrement vigilants sur le respect des places ouvertes au bulletin officiel pour le programme Grande Ecole afin que chacun des 39 membres puisse mener sa campagne de recrutement 2020 dans les meilleures conditions possibles.

« Nous souhaitons saluer la cohésion dont les écoles du Chapitre font preuve aujourd'hui : après les premières annonces dès la semaine dernière, cet effort financier sur les frais d'inscription aux concours démontre que la solidarité citoyenne et l'ouverture sociale restent des piliers communs. » déclarent Alice Guilhon, Présidente du Chapitre et Directrice Générale de SKEMA et Christophe Germain, Vice-président du Chapitre et Directeur Général d'Audencia

À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 216 Grandes écoles en France, auxquelles s'ajoutent 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé ... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal ... Les 216 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

www.cge.asso.fr | *Twitter* : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

CONTACTS PRESSE

EPOKA – Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02

CGE – André Bismuth – andre.bismuth@cge.asso.fr – 06 20 77 75 22